

Avis d'Enquête Publique Demande de Permis d'Environnement de classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Théodore Verhaegen, 164 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : COMMUNE DE SAINT-GILLES dont le siège social se situe Place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles.

Objet de la demande : l'exploitation dans la future halle alimentaire :

Installation(s)	Puissance, capacité, quantité
2 Chaudières au gaz	100 kW chacune
Dépôts de déchets d'origine animale ou de sous produits animaux	200 kg
Atelier pour la préparation, le traitement, le conditionnement, la conservation de produits alimentaires d'origine animale	20 kW
Installation de refroidissement	6.423 téqCO ₂ ; 3 kg; 8 kW
Installation de refroidissement	12.3192 téqCO ₂ ; 5.9 kg; 13.8 kW
Salle polyvalente	271 m ² ; 100 personnes
Bassin d'orage d'eaux pluviales	20 m ³

Il s'agit d'une nouvelle demande de permis d'environnement de classe 2.

P.R.A.S. : zones d'habitation.

Motif principal de l'enquête :

Installation(s) de classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
Installation(s) de classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 22/04/2024 au 06/05/2024.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://novac-pe.irisnet.be/>
- à l'Administration communale **au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (PermEnviro@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 06/05/2024.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 16/04/2024.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

(s) Laurent Pampfer.

(s) Jean Spinette.